

Les coopératives se regroupent en différentes familles.

La typologie la plus simple tient compte de deux critères :

1. Qui est l'associé, membre de la coopérative et détenteur d'au moins une part du capital ?
2. Quelle est l'activité exercée ?



COOPÉRATIVES agricoles

COOPÉRATIVE D'ENTREPRENEURS

> les associés sont **les agriculteurs, pêcheurs, transporteurs, commerçants**



COOPÉRATIVES d'artisans

COOPÉRATIVES maritimes



Un panorama de la coopération



COOPÉRATIVES scolaires



COOPÉRATIVES D'UTILISATEURS OU D'USAGERS

> les associés sont **les utilisateurs ou usagers des biens et services produits** (consommateurs, élèves, ménages à revenus modestes, habitants)

COOPÉRATIVES de consommateurs



COOPÉRATIVES habitantes



COOPÉRATIVES HLM



COOPÉRATIVES bancaires



BANQUES COOPÉRATIVES

> les associés sont **les clients et sociétaires** bénéficiaires de services de paiements, déposants ou emprunteurs.

S
RISES

entrepreneurs
(agriculteurs, artisans,
commerçants)



COOPÉRATIVES
de transports



COOPÉRATIVES
de commerçants



Paysage économique diversifié et multiples

COOPÉRATIVES
DE PRODUCTION



> les associés sont
les salariés

SCOP
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES



tous secteurs



SCIC
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF



tous
secteurs



COOPÉRATIVES
MULTISOCIÉTAIRES

> les associés sont **toutes
les parties prenantes**

(salariés, producteurs, bénéficiaires,
bénévoles, usagers, particuliers,
collectivités publiques,
associations, entreprises).

A. LES COOPÉRATIVES D'ENTREPRISES

1. les coopératives agricoles



Une coopérative agricole est une entreprise créée par des agriculteurs pour valoriser et vendre ensemble leurs produits agricoles. Ainsi, les agriculteurs sont à la fois les propriétaires de leur coopérative et ses fournisseurs en productions animales ou végétales. Les agriculteurs se regroupent aussi pour créer des coopératives de services : utilisation de matériel agricole en commun, insémination des animaux. Ces sociétés de personnes et non de capitaux pratiquent un mode de gouvernance démocratique, selon le principe « une personne = une voix ». Les coopératives agricoles ne sont ni délocalisables, ni « opérables ».

Les coopératives agricoles, au cœur des territoires et de la chaîne alimentaire

Quelles que soient leurs tailles ou les filières agricoles qu'elles valorisent, les coopératives agricoles agissent pour l'économie réelle des territoires en privilégiant le long terme. 74% des sièges sociaux sont en zone rurale où elles sont le plus souvent le 1^{er} employeur privé. Leur ancrage territorial et leur positionnement particulier entre l'amont et l'aval, leur permet d'être des acteurs incontournables de la chaîne alimentaire. Les coopératives agricoles sont idéalement placées pour répondre efficacement aux attentes du consommateur notamment en termes de traçabilité, de transparence, de qualité et de sécurité des aliments.

STRUCTURE NATIONALE :
Coop de France

www.coopdefrance.coop

Le Top 10 des coopératives agricoles

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
InVivo	Céréales Approvisionnement	75	5 668	223	8 000
Sodiaal Union	Lait	75	5 427	13 200	9 400
Tereos	Sucre	59	4 697	12 000	24 000
Terrena	Polyvalente	44	4 683	22 000	12 779
Agrial	Polyvalente	14	4 233	12 000	12 000
Vivescia	Céréales Approvisionnement, Meunerie, Malterie	51	3 984	11 393	7 622
Axereal	Céréales Approvisionnement, Meunerie, Malterie	18	3 097	13 000	3 193
Even	Lait	29	2 160	1 500	5 360
Triskalia	Polyvalente	29	2 100	18 000	4 800
Cooperl Arc Atlantique	Viande	22	2 037	2 700	5 000



“ Créer un projet collectif régional pour de nouvelles plantations d'arbres fruitiers. ”

Vegafruits

Réunion de trois coopératives en 1991.

PRODUCTEURS :
200

EXPLOITATIONS AGRICOLES :
100

PRODUCTION ANNUELLE :
10 000 tonnes de fruits

CHIFFRE D'AFFAIRES :
9 millions d'euros
40 % du marché de la mirabelle

LA COOPÉRATIVE EST L'INTERFACE PARFAITE ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA CONSOMMATION.

« Les coopératives Jardins de Lorraine, Vergers de Lorraine et Coteaux lorrains se sont rassemblées pour trouver de nouveaux débouchés à leurs produits, avec plusieurs initiatives : étiquette Mirabelles de Lorraine en 1996, obtention de l'Indication géographique protégée, atelier de surgélation sur le site en 2004, recherche marketing de nouveaux modes de consommation en 2009, atelier de fabrication de compotes en 2014. Sans le regroupement des coopératives, la filière mirabelle n'existerait presque plus. Cette stratégie est aussi le moyen d'assurer un revenu stable et disponible pour les producteurs. Aujourd'hui, Vegafruits réalise, avec les fruits de ses adhérents, 50 % de ventes en fruits frais (un quart est vendu à l'export et les trois quarts en France dans la grande distribution et sur les marchés) et 50 % de ventes en fruits transformés. Vegafruits a mis en place une stratégie du fruit Beau, bon et naturel dont les deux piliers sont l'innovation et la communication.

Toutes ces initiatives ont participé à la relance de la mirabelle sur notre territoire, avec une demande croissante des consommateurs. Pour répondre à cette demande, nous avons lancé en Lorraine le projet Dare-Dare (pour Dynamisation arboricole régionale) pour redynamiser la filière des arbres fruitiers. Il s'agit de coopérer pour être compétitifs.

Vegafruits ou le projet Dare-Dare démontrent qu'on ne peut pas innover seul dans son exploitation. La coopérative est la première clé du succès. La coopérative est l'interface parfaite entre la production agricole et la consommation. »



Bruno Colin,
directeur général de Vegafruits

2. Les coopératives d'artisans



Une coopérative artisanale regroupe des entreprises qui décident, dans un souci d'efficacité économique, de mettre en commun certains de leurs moyens pour les optimiser. Au sein de ces coopératives, l'artisan associé est soit utilisateur du service de la coopérative, soit fournisseur d'un service à sa coopérative.

Les artisans s'organisent en coopératives d'achat, de commercialisation, de production ou de service pour accroître leur performance et leur compétitivité d'entreprise et développer ou diversifier leur accès direct aux marchés.

La branche la plus représentée est celle du bâtiment avec des coopératives de construction-rénovation et des coopératives d'achat (plus de 250 coopératives, pour un chiffre d'affaires cumulé de 850M€).

Les bouchers charcutiers se regroupent eux dans des coopératives d'achat ou de production pour maîtriser leur approvisionnement et développer leur propres productions (séchoirs...).

Les artisans de la mécanique agricole et de la mécanique automobile sont également très présents en coopératives d'achat. Aussi, près de la moitié des artisans coiffeurs sont servis par trois coopératives d'achat (plus de 20 000 coiffeurs sont adhérents d'une coopérative) qui les accompagnent dans leur action commerciale et garantissent leur indépendance face aux franchises.

La Coopération artisanale est aussi présente chez les taxis, les prothésistes dentaires ou les menuisiers, ébénistes et artisans d'art. Elle s'ouvre à de nouvelles activités et de nouveaux métiers comme les services à la personne, la domotique, le dépannage 24/24.

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans

www.ffcga.coop

Le Top 10 des coopératives d'artisans

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Organisation des Coopératives d'achats pour les Artisans du Bâtiment (ORCAB)	Matériaux de Construction, Fournitures de Bricolage	85	720	7 000	1500
Société Coopérative Artisanat Rural (SCAR)	Matériaux agricoles	35	162,5	430	75
EUROGAM	Réparation Automobile	37	24,6	75	3
SOCAPS	Services aux Entreprises	76	22,7	290	
COOPERE	Coiffure	24	19	15 084	
Coopérative des carrossiers de Guyenne et Gascogne	Réparation Automobile	33	11	314	6
Société d'Achat des Bouchers de la Région de Colmar (SABRECO)	Multi-secteurs dont alimentaire	68	8,6	80	24
Fibres	Matériaux de Construction, Fournitures de Bricolage	974	7,1	103	21
Société d'achat en commun des Bouchers et Bouchers Charcutiers du département de la Manche (SOCOBOMA)	Multi-secteurs dont alimentaire	50	6		19
Société coopérative anonyme Artisanale d'Achat en commun des Bouchers et charcutiers du Calvados (SOCABOC)	Multi-secteurs dont alimentaire	14	5,9	250	12

“ Entraîner l'ensemble des adhérents dans la construction commune du nouveau siège social. ”



Alain Hubert,
directeur général de Triangle

LA CONSTRUCTION DE NOTRE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL, AVEC LA COOPÉRATION DE NOS ADHÉRENTS, A CRÉÉ UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À LA COOPÉRATIVE.

« La création de Triangle est née directement de la volonté des artisans d'Indre et Loire et du Loir et Cher, issus des métiers, de la charpente, de la couverture, de la menuiserie et de l'isolation. Le principe général est que chaque artisan est adhérent de la coopérative, Triangle ne vend les produits qu'à ses adhérents. L'autre élément fondamental est celui de l'équité : sur les prix, sur les services et dans le fonctionnement coopératif. Tous les adhérents ont le même nombre de parts sociales dans la coopérative. Et lors des différents moments d'échanges et de dialogues dans la coopérative, chacun pèse pour une voix.

Parmi les grandes décisions qui ont été prises récemment, il y a le déménagement de notre siège social dont nous avons voulu faire une vitrine pour nos adhérents. Nous leur avons proposé de participer à la construction des bâtiments implantés sur ce terrain de 73 000 mètres carrés. Sur la base des plans réalisés par deux architectes Tourangeaux, nous avons laissé les artisans se positionner, corps de métier par corps de métier, sur les parties des bâtiments qu'ils voudraient aménager. On souhaitait avoir des bâtiments représentatifs de l'artisanat innovant : ils sont à ossature bois et comportent des éléments novateurs d'isolation. Cette construction, avec la coopération de tous, a créé un sentiment d'appartenance à la coopérative. »

Triangle

CRÉATION : 2007

ADHÉRENTS : 160

SALARIÉS : 27

CHIFFRE D'AFFAIRES TRIANGLE :
15 millions d'euros

Triangle fait partie
du **réseau Orcab**,
(50 coopératives
d'achats).

ARTISANS ADHÉRENTS : 6 870

CHIFFRE D'AFFAIRES ORCAB :
725 millions d'euros



3. les coopératives de transport



Il existe deux formes de coopératives dans le secteur du transport :

D'un côté, les sociétés coopératives de production (Scop) regroupent des personnes physiques qui exploitent en commun un fonds de commerce.

De l'autre, la forme la plus utilisée est la coopérative d'entreprises de transport qui regroupe des personnes morales. Dans une coopérative, la démocratie est l'élément structurel. Chaque coopérateur a le même pouvoir décisionnel que les autres. Pour autant, adhérer à une coopérative ne fera pas perdre son indépendance au chef d'entreprise. En créant des réserves constituées pour l'avenir, la coopérative d'entreprises de transport fonctionne ainsi sur la stratégie du long terme et permet de structurer une offre économique sur un marché existant. La forme coopérative permet ainsi d'avoir de nouveaux clients ou de développer son parc de véhicules en s'ancrant dans un maillage territorial. La coopérative peut également développer un service de voiturier.

Le secteur du transport est largement atomisé. La concurrence est rude et l'on note un développement de la concurrence déloyale venue notamment des pays de l'Est. Les formes coopératives aident à structurer le secteur.

STRUCTURE NATIONALE :
France Groupements

www.france-groupements.com

Le Top 10 des coopératives de transport

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS	NB ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE
ATR	1976	63	41	12	300	5
ABLO	1969	44	14	2	150	1
C.A.R.	2001	30	12	6	160	1
Allo Fret	1960	92	4	4	60	1
Astre	1992	91	3,5	160	14 500	308
FA 22	2003	22	3	18	20	1
FA 14	2003	14	3	6	21	1
C.T.B.	1993	59	2,5	3	21	1
H.L.T.B.	1995	43	1	15	2	1
T.E.T.	2004	71	1	10	10	1

“ Créer de la solidarité entre des coopératives de transport départementales. ”



Stéphane Le Faou,
gérant de Littoral Transport Express

SE REGROUPER ENTRE COOPÉRATIVES DE TRANSPORTEURS INDÉPENDANTS EST APPARU COMME UNE ÉVIDENCE.

« Se regrouper entre coopératives de transporteurs indépendants est apparu comme une évidence, à la fois pour des raisons de concurrence, à cause de la concentration du secteur et parce que les clients (des groupes industriels) ont besoin d'avoir affaire à un interlocuteur unique. Chaque coopérative de transports, dans chaque département, est adhérente à France Alliance Réseau, créé en 2013.

Après une période difficile, en 2003/2005, pour relancer l'activité de Littoral Transport Express, les coopérateurs se sont retrouvés ensemble et ont pu accueillir de nouveaux membres. Nous avons aussi pu compter sur de nombreux clients, qui avaient promis de faire appel à nous dès que l'activité repartirait. Aujourd'hui, Littoral regroupe 11 indépendants, qui peuvent avoir plusieurs chauffeurs (31 au total). Notre chiffre d'affaires était de 1,2 millions d'euros en 2005 et il sera de 3 millions d'euros cette année.

Dans la structuration de la coopérative, nous avons pu compter sur France Groupements, qui nous a notamment aidés sur le plan juridique. La coopérative donne le droit d'exercer à chacun des chauffeurs et elle doit se mettre en règle, en se munissant des assurances, des licences de transports et du plan de formation. Au sein de Littoral Transport Express, nous avons créé un comité d'associés, qui se réunit tous les mois, pour pouvoir prendre à trois des décisions sur les dossiers les plus importants de la vie de l'entreprise. Avec la même périodicité, nous avons aussi des réunions avec les autres coopérateurs. »



Littoral Transport Express

Coopérative de transporteurs indépendants située dans le Finistère

CRÉATION : 2003

REGROUPEMENT : 11 indépendants

Création de France Alliance Réseau : 2013

22 départements couverts par l'activité de livraison du réseau

4. Les coopératives de commerçants détaillants



LE COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ, ENTREPRENDRE AUTREMENT EN RÉSEAU

Le Commerce Coopératif et Associé est une manière d'organiser des réseaux de points de vente (magasins, agences, hôtels, etc.) sous forme de groupements. Dans plus de 90 % des cas, les groupements sont organisés sous forme coopérative. Dans les autres cas, il s'agit d'un autre statut juridique (GIE, SA, etc.) qui emprunte tout ou partie des principes coopératifs.

Les groupements de commerçants associés sont constitués par des entrepreneurs indépendants, associés au sein d'un groupement, dans le but de mutualiser leurs moyens et leur savoir-faire pour construire, ensemble, un projet collectif. Propriétaires de leurs affaires et de leur réseau/ enseigne, ils en sont les acteurs et les décideurs. Les coopératives de commerçants sont essentiellement présentes dans les secteurs du commerce de détail (alimentaire, sports, optique, bricolage, équipement de la maison, pharmacie, etc.) mais aussi, et de plus en plus, dans les services (immobilier; hôtellerie,

services à la personne, conseils aux entreprises, etc.).

En 2015, les groupements de commerçants associés ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de plus de 143 milliards d'euros, représentant 30,5 % du commerce de détail, des performances supérieures à celles de leur marché. Enfin, le développement des réseaux du Commerce Coopératif et Associé ainsi que la démographie française appellent au recrutement de plus de 2 000 nouveaux entrepreneurs d'ici 5 ans. Les valeurs coopératives constituent un atout essentiel qui a fait ses preuves.

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération du Commerce Coopératif et Associé

www.commerce-associe.fr

Le Top 10 des coopératives de commerçants

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
ACDLEC	Multi-secteurs dont alimentaire	94	44 035	519	109 00
Systeme U	Commerce Alimentaire	94	23 510	1 300	80 500
Astera	Répartition Pharmaceutique	76	8 388	6 195	33 467
Selectour Afat	Agences de Voyage	75	2 576	533	4 080
Gedex	Matériaux de Construction, Fourniture de Bricolage	92	2 140	200	6 065
Sogiphar	Répartition Pharmaceutique	75	1 809	1 283	6 957
Agridis	Céréales Approvisionnement, Meunerie, Malterie	41	1 777	71	317
Intersport	Articles de sport	91	1 600	350	7 640
Bigmat	Matériaux de Construction, Fourniture de Bricolage	75	1 065	104	3 893
Welcoop	Répartition Pharmaceutique	54	959	2 800	1 315

“ Investir dans la recherche-développement pour développer la coopérative. ”



© Atol

Eric Plat,
PDG d'Atol

DANS UNE COOPÉRATIVE, COMME ATOL, ON PRÔNE LE CAPITAL PATIENT.

« Dans une coopérative, comme Atol, on est dans le capital patient. Les bénéfices sont réinvestis dans l'outil professionnel ; le retour sur investissement est lié à l'amélioration de l'activité de tous. Être en coopérative permet d'investir de façon durable sans pression extérieure.

Atol est aussi et surtout une entreprise encourageant la croissance solidaire et durable à travers la structure Archipel qui permet aux jeunes opticiens d'investir et d'être aidés dans l'achat d'un point de vente référent et la structure Alizés qui apporte une aide financière aux associés Atol qui souhaitent se développer.

Atol les opticiens est le quatrième acteur sur le marché français de l'optique. Fort de ce constat et puisque c'est intégré dans l'ADN même de notre coopérative depuis sa création, nous nous devons d'être innovant. En tant que challenger sur notre marché, nous nous devons d'être l'acteur qui provoque le changement. C'est de notre responsabilité d'anticiper les besoins de nos clients.

Doté depuis cette année d'un Lab innovation Atol, un responsable Innovation et Nouvelles Technologies travaille à Beaune sur les besoins des consommateurs de demain. Le budget en recherche & développement d'Atol a doublé l'an dernier, ce qui est rare dans la distribution, mais s'avère un choix payant avec le lancement en septembre 2015 des premières lunettes connectées Téou d'Atol.

Grâce à ces lunettes intelligentes, nous avons pu développer un produit inédit et novateur, issu du savoir-faire français en partenariat avec une start-up bretonne et une PME jurassienne. »



Atol

Atol est une coopérative
d'opticiens.

MAGASINS : plus de 800
en France

SALARIÉS : 220 au siège

CHIFFRE D'AFFAIRES :
390 millions d'euros
en 2014

5. les coopératives maritimes

MAINTENIR ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE MARITIME

La Coopération maritime fédère, depuis plus d'un siècle, l'essentiel des structures coopératives de la pêche artisanale française. Elle regroupe en six branches d'activités quelques 1 230 navires de pêches et plus de 130 coopératives ou filiales de coopératives : coopératives d'armement-gestion, organisations de producteurs, coopératives d'avitaillement, caisse régionales de crédit maritime, assurances et mutuelles maritimes, cultures marines, comptoirs de la mer.

Elle représente un chiffre d'affaires global de 1,2 milliard d'euros, dont plus de la moitié venant des navires de pêche eux-mêmes. Un quart de ce chiffre d'affaires provient des coopératives d'avitaillement et de leurs filiales de la marque *Comptoirs de la mer*. Les sociétés coopératives maritimes permettent de maintenir et de favoriser le développement de la pêche maritime et fournissent des services répondant aux besoins des pêcheurs adhérents. Le sociétaire peut ainsi disposer d'un outil financier pour l'acquisition de son navire, de mutuelles d'assurances pour garantir son avenir, de coopératives pour l'avitaillement et la gestion de son bateau et pour la commercialisation de la pêche.

Acteur leader de l'économie sociale et solidaire dans le monde maritime d'aujourd'hui, elle porte de nombreux projets dans deux domaines clé au service de la filière pêche : l'ingénierie financière et l'optimisation fiscale ISF via un dispositif spécifique de collecte de fonds propres ; les économies d'énergie et l'optimisation de l'utilisation du gazole pêche par les navires en mer.

STRUCTURE NATIONALE :
Coopération maritime

www.cooperationmaritime.com



“ Se diversifier en gardant son ADN coopératif. ”



Christophe Van Roye,
directeur général de Copeport

SANS REGROUPEMENT COOPÉRATIF, CERTAINS SITES DE PÊCHE N'EXISTERAIENT PLUS.

« Au sortir de la guerre, des pêcheurs de la Manche ont mis ensemble leurs outils et leurs moyens pour reconstruire au sein d'une coopérative maritime et fédérer les énergies. Se rassembler en coopérative a permis de fournir au long des années produits et services aux pêcheurs : construction de caisses en bois pour le poisson, services d'écorage (activités liées au tri, au décompte et à la criée), d'avitaillement (prestations d'achats-ventes de matériel de pêche), création d'une usine à glace pour la conservation, une forge marine et un atelier de peinture. Nous voulons faire entrer la pêche artisanale dans le XXI^e siècle.

Avec la crise de la pêche dans les années 2000, des petites coopératives du littoral normand se sont trouvées en difficulté. Nous avons pris la décision de les absorber en 2008, pour conserver les activités de pêche portuaire à Grandcamp-Maisy, Granville et Cherbourg. Chaque pêcheur dans ces coopératives est devenu sociétaire de Copeport. Pour maintenir l'ADN coopératif, nous avons décidé d'organiser des conseils d'administration régionalisés, pour être au plus proche des sociétaires. Sans ces regroupements et sans ce mode d'organisation, ces sites portuaires sur lesquels nous avons maintenu un responsable, n'existeraient plus.

Copeport a choisi de travailler sur l'amélioration de la performance économique des pêcheurs et sur la pérennité des outils de travail. On n'oublie pas nos racines coopératives, et on se projette plus loin. »

Copeport

Coopérative maritime
située à Port-en-Bessin
(Calvados).

CRÉATION : 1949

SOCIÉTAIRES : 911

SALARIÉS : 60

CHIFFRE D'AFFAIRES :
15 millions d'euros



B. LES COOPÉRATIVES D'USAGERS

1. Les coopératives de consommateurs

ASSOCIER LES CONSOMMATEURS !

C'est l'utilisateur qui a le pouvoir dans les coopératives de consommateurs. Administrateur de leur coopérative et bénéficiaire de ses services, le consommateur sait arbitrer entre l'intérêt économique de sa coopérative et le sens à donner à une activité gérée différemment. Y compris dans le secteur très concurrentiel de la grande distribution, la différence se fait sentir. C'est l'intérêt général qui prime tant sur la politique d'implantation et notamment de maintien de points de vente plus justifiés par le service rendu que par sa rentabilité, la politique d'achat privilégiant les producteurs locaux, et une attention aux personnes, que ce soit dans la politique sociale ou dans l'action en faveur des plus démunis.

de chiffre d'affaires dans la grande distribution à prédominance alimentaire. C'est un modèle qui reste attractif dès lors que l'on veut vendre un produit ou distribuer un service en s'inscrivant dans la durée et dans l'intérêt général. Les coopératives de consommateurs portent une grande attention à la responsabilité sociale et, tout en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins et des attentes des membres, elles défendent une approche durable des activités de production et de distribution. Celle-ci tient compte du développement durable des communautés locales, des problèmes environnementaux et de la santé et sécurité des consommateurs.

Les coopératives de consommateurs ont pour but de vendre à leurs adhérents les objets de consommation qu'elles achètent ou fabriquent. Les principales coopératives exploitent plus de 300 points de vente et génèrent près d'un milliard et demi d'euros

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération Nationale des Coopératives de
Consommateurs (FNCC)

www.fncc.coop



Le Top 3 des coopératives de consommateurs

NOM DE LA COOPÉRATIVE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Coop Atlantique	Commerce Alimentaire	1881	17	846	394 420	3 875
Coop Normandie Picardie	Commerce Alimentaire	1870	76	583	50 000	2 234
Les Coopérateurs de Champagne	Commerce Alimentaire	1902	02	64,3	207	26

“ Au sein d’une station alpine
gérée selon les critères de
l’économie sociale,
une coopérative de consommateurs
prend en charge les commerces
et restaurants. ”



Jean-Sébastien Dorel,
directeur de la SACMAC, Les Karellis

NOUS AVONS REDONNÉ DE LA VIE AUX VILLAGES, QUI PENDANT QUELQUES ANNÉES, ONT MÊME PU ROUVRIRE UNE ÉCOLE.

« La station de ski les Karellis (Savoie) est gérée depuis 1975 par une association issue de six structures associatives et de la commune de Montricher-Albanne. C’est un cas unique en Europe. A l’origine du projet d’une station différente, il y a eu l’opportunité de la délégation de service public de la station. Entre 1975 et 1981, six villages de vacances ont été construits (2 300 lits), constituant la nouvelle station Les Karellis.

Nous avons redonné de la vie aux villages, qui pendant quelques années, ont même pu rouvrir une école. Ils comptent aujourd’hui 650 habitants. La vocation sociale de la station résidait pour ses fondateurs à la fois dans l’accueil de publics à faibles ressources, et aussi dans la création d’emplois locaux. Deux objectifs qui sont parfaitement remplis.

La clef de voûte de l’organisation, c’est le Conseil Supérieur des Karellis, qui regroupe les six associations pionnières (la Fédération Léo Lagrange, Azureva (La Poste), Arc-en-ciel (FNCC), Village Club du Soleil et Accueil et Promotion), ainsi que la commune. C’est une association qui gère la station, l’office de tourisme, des services (comme le déneigement et le fleurissement). Les commerces de la station (cinq magasins et cinq restaurants) sont gérés par une coopérative de consommateurs, la SACMAC, qui a été créée pour que le chiffre d’affaires local reste sur le territoire. Ce qui est gagné dans la coopérative est réinvesti dans la station, pour assurer sa pérennité et un meilleur service pour les clients. C’est bien la coopérative qui crée de l’emploi à travers ses investissements. »

Les Karellis

SALARIÉS :

60 équivalents temps plein pour la SACMAC et le CSK ;

21 CDI (19 temps pleins)

SAISONNIERS :

Saisonniers :
100 en hiver/80 en été

500 emplois en hiver sur Les Karellis

CHIFFRE D’AFFAIRES :

20 millions d’euros,
dont 4 millions d’euros pour la SACMAC



2. les coopératives d'Hlm

ACCOMPAGNER LES COOPÉRATEURS DANS LEURS PARCOURS RÉSIDENTIELS

Entreprises citoyennes chargées d'une mission d'intérêt général, les coop Hlm travaillent principalement en faveur de l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes. En 2014, les 175 coop Hlm ont ainsi construit 4.749 logements en accession sociale sécurisée à la propriété, auxquels il faut ajouter 1.731 logements destinés à la location. Elles développent également une activité de gestion de copropriétés

et d'aménagement. Présentes sur tout le territoire, elles se répartissent en sociétés coopératives de production d'Hlm (SCP) et en société coopérative d'intérêt collectif d'Hlm (Scic Hlm).

STRUCTURE NATIONALE :
Fédération Nationale des Sociétés Coopératives HLM (FNSCHLM)

www.hlm.coop



focus

Les coopératives d'habitants

Les coopératives d'habitants proposent une troisième voie entre la propriété et la location, qui permet de tourner le dos à la spéculation qui sévit dans l'immobilier : chaque ménage, moyennant l'achat de parts sociales et le règlement d'une redevance mensuelle correspondant à ses moyens, jouit de l'usage de son logement et d'espaces partagés (pièce commune, chambre d'amis, buanderie, jardin, etc.). Reconnu par la loi ALUR du 24 mars 2014, le statut de coopérative d'habitants a été porté depuis 10 ans par le réseau Habicoop. En avril 2015, il fonde la Fédération française des Coopératives d'habitants qui réunit les premières coopératives et les associations de préfigurations, les structures régionales d'accompagnement, les partenaires institutionnels et des personnes physiques.

Pour en savoir plus : www.habicoop.fr

Le Top 10 des coopératives HLM

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 EN MILLIONS €	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Expansiel Promotion	1958	94	104	350	-
Cif Cooperative	1955	44	36	2 722	2
Coopérative Vendéenne du Logement	1951	85	34	396	54
Savoisienne Habitat	1907	73	31	960	39
Le COL	1951	64	26	4 206	37
Habitat Dauphinois	1958	26	23	2 295	21
Habitat de l'ILL	1917	67	22	2 764	44
Marcou Habitat	1951	11	22	5 097	50
Rhône Saône Habitat	1976	69	18	865	3
Coop Boucles de la Seine	1955	92	17	229	3

“ Organiser la naissance de projets d’habitat participatif. ”



Laurent Kohler,
directeur d'Habitat de l'ILL

NOUS SOMMES DES BAILLEURS SOCIAUX DIFFÉRENTS ET BEAUCOUP DE COLLECTIVITÉS VIENNENT VISITER NOS RÉALISATIONS.

« L'habitat participatif est devenu un axe de travail important de la coopérative, à la faveur des Rencontres de l'habitat participatif, ayant eu lieu à Strasbourg en 2011. Le premier projet d'habitat participatif a été livré en juillet 2015, dans la ZAC Danube à Strasbourg.

Eco-Terra est un programme de 14 logements, avec des parties communes, qui a donc été élaboré avec ses futurs habitants (ménages ayant des sensibilités écologiques et familles, sélectionnés après appel à candidatures et réunions publiques), à Strasbourg. Il s'agissait d'une ZAC en création, dans laquelle nous avons pu insérer ce programme. Les habitants ont choisi le maître d'œuvre et le mode de construction (bois, paille et terre). La coopérative de l'ILL demeure maître d'ouvrage et a contractualisé avec les futurs habitants : contrat d'engagement avec chaque famille, prix de vente aux familles en-dessous du marché, accompagnement post-installation.

Quatre autres projets d'habitat participatif sont déjà en cours, sur les mêmes principes, toujours à Strasbourg (9 logements dans la ZAC Etoile) et à Ostwald (21 logements). Nous avons aussi lancé une expérimentation d'habitat participatif pour du locatif social, mais pour cet exemple s'est posée la question du financement des parties communes, pour lequel nous allons solliciter la Caisse des dépôts. Toutes ces options ont bien sûr été validées par le conseil d'administration et l'assemblée générale de la coopérative. Créer du logement social est un travail collectif, notamment avec les collectivités locales, qui nous donnent l'accès au foncier. »



Habitat de l'ILL

CRÉATION : 1917

OFFRE : 120 logements
en accession à

la propriété par an

GESTION : plus de 2 300
logements

SALARIÉS : 50

3. les coopératives scolaires

LA PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE

L'Office Central de la Coopération à l'École a été créé en 1928, sous l'impulsion de membres de l'enseignement et de militants de la coopération, adultes convaincus de la nécessité d'enseigner, dès l'école, les principes et les vertus de la coopération que l'on retrouve dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire.

L'OCCE est un mouvement pédagogique national, de statut associatif, qui développe au sein des écoles et des établissements de l'Éducation Nationale les valeurs de la coopération. Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire du premier ou du second degré est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Depuis 2002, l'Office Central de la Coopération à l'École co-organise avec Coop FR la Semaine de la Coopération à l'École. Cette opération nationale a pour but de sensibiliser les jeunes, le monde éducatif, le grand public, aux valeurs et aux principes de la coopération et de valoriser la pédagogie coopérative. Cette manifestation donne lieu à de nombreux événements et initiatives dans les classes et les établissements scolaires autour de rencontres et d'échanges avec des dirigeants, élus et salariés d'entreprises coopératives.

STRUCTURE NATIONALE :
Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)

www.occe.coop



Catherine Frachon,
Secrétaire générale de l'OCCE

ÉDUCER TOUTES LES DIFFÉRENCES À LA COOPÉRATION

« La coopération requiert des compétences psychosociales et il s'agit de fournir des outils pour construire l'estime de soi, pour une approche expérimentale et coopérative des savoirs. Apprendre nécessite un climat de confiance, d'accueil, de compréhension des différences, et pour cela il faut favoriser les échanges et le débat, notamment au Conseil des enfants. "J'existe, je m'exprime, je suis capable de me frotter à l'altérité" permet l'apprentissage de groupe, une dynamique d'entraide. À cet égard, la création collective dans le champ artistique et culturel (théâtre, écriture, jardinage, etc.) constitue un excellent point d'ancrage, y intégrant tous les élèves, quelles que soient leurs difficultés ou leurs différences. L'idée est de faire comprendre que l'on est plus intelligents à plusieurs ; une intelligence collective qui ne sacrifie en rien l'intelligence individuelle. »

C. LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

1. Les sociétés coopératives et participatives (scop)

DES SALARIÉS "CO-ENTREPRENEURS"

Les Scop, coopératives de travail associées, sont des entreprises dont les salariés sont les associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital et 65 % des droits de vote.

Les décisions sont prises collectivement selon le principe de gouvernance démocratique « une personne = une voix » lors de l'assemblée générale, indépendamment du pourcentage de capital détenu. Les salariés associés décident ensemble des grandes orientations de leur entreprise et désignent leurs dirigeant-e-s (gérant-e, conseil d'administration, etc.). Ils décident également de la répartition équitable des bénéfices, sous forme de participation (40 % en 2013), de dividendes (11 %) et de réserves impartageables (49 %) qui consolident les fonds propres et garantissent la pérennité de l'entreprise. Les Scop sont aujourd'hui plus de 2200 et emploient près de 48000

salariés. Créées dans n'importe quel secteur d'activité, elles peuvent prendre la forme de SARL, SA ou SAS, et sont soumises à l'impératif de profitabilité comme toute entreprise.

La création d'une Scop répond à différents besoins des porteurs de projet : la création ex nihilo de nouvelles activités (57 % des Scop créées en 2014), la transmission d'une entreprise saine aux salariés (20 %), la reprise d'une entreprise en difficulté (12 %) ou la transformation d'une association en société coopérative (11 %).

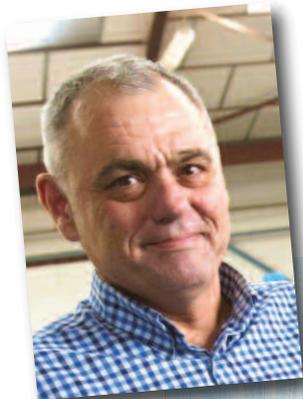
Les co-entrepreneurs sont accompagnés par treize Unions régionales présentes sur tout le territoire français.

STRUCTURE NATIONALE :
Confédération Générale des Sociétés
Coopératives et Participatives (CG SCOP)
www.les-scop.coop



Le Top 10 des sociétés coopératives et participatives

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRISES	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS	NB FILIALES - ENTREPRISES
Acome	1932	Câblage	75	405	994	1 435	6
Groupe Up	1964	Services aux entreprises	92	319	384	2 355	50 (dans 17 pays)
Groupe Scopelec	1973	Infrastructure et système de communications, réseaux d'énergie pour les collectivités locales	31	266	446	2 311	10
UTB	1933	BTP	93	169	358	1 176	4
Bouyer Leroux	1980	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction	49	153,94	239	700	7
Groupe EBS Le Relais	1984	Polyvalente	62	108,31	639	2 600	20
Idéa Groupe	1919	Prestataire en logistique industrielle	44	101,01	129	889	18
Les Maçons Parisiens	1930	BTP	91	58,61	28	188	1
Syndex	2011	Expertise comptable	75	51,80	32	422	6
CMEG	1950	BTP	14	45,25	123	190	1



“ Être pionnier avec le nouveau statut de Scop d’amorçage . ”

Christian Caille,
PDG de Delta Meca

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE NOUS TRANSFORMER EN SCOP POUR DES RAISONS ÉTHIQUES ET DE GOUVERNANCE.

«Avec la Scop d’amorçage*, nous cumulons les innovations ! Nous avons décidé de nous transformer en Scop pour des raisons éthiques et de gouvernance et pas parce que l’entreprise se portait mal. Alors que la loi ESS s’occupe surtout du financement, nous avons placé les questions de gouvernance au premier plan. Depuis 2008, avec Mireille Bréhéret, directrice et co-fondatrice de Delta Meca, nous avons une vision humaniste de l’entreprise et du management.

La Scop d’amorçage a aussi une logique de transmission saine. À l’issue des sept ans, nous devrions tous les deux être proches de la retraite et nous voulions assurer la pérennité d’une entreprise qui marche bien, mais qui peut être confrontée aux problèmes que connaissent les PME industrielles depuis 30 ans.

Nous avons aussi été innovants dans la gouvernance. Tous les salariés sont en voie de devenir associés, quelle que soit leur situation. Lors de la première assemblée générale, cinq salariés ont été élus dans les instances dirigeantes ; il y a sûrement parmi eux les dirigeants de demain. Nous allons les soutenir dans leurs parcours par des formations. Et depuis la transformation, nous attirons aussi des jeunes ingénieurs, sensibles à notre démarche.

Dire qu’une entreprise militante est possible, que le monde ouvrier fonctionne toujours bien, c’est aussi un de nos objectifs. Beaucoup de monde s’est montré intéressé par notre expérience : nos donneurs d’ordre, des collectivités locales et des entreprises qui pensent à se transformer. Ce qu’on peut leur dire aussi, c’est que ça marche, puisqu’on suit notre prévisionnel ! »

* La Scop d’amorçage créée par la loi du 31 juillet 2014 relative à l’ESS a vocation à favoriser la transmission des TPE/PME en Scop. Les salariés disposent de 7 ans pour devenir majoritaires au capital, tout en étant majoritaires en droit de vote.

Delta Meca

est la première Scop d’amorçage créée en France.

Spécialisée dans l’usinage de pièces en urgence (secteurs ferroviaire, nucléaire ou offshore), située dans la zone industrielle du Couëron, près de Nantes

CRÉATION : sous forme classique en 2008 (avec trois salariés), transformation en Scop en mai 2015.

SALARIÉS : 40

CHIFFRE D’AFFAIRES : 4 millions d’euros.



“ Créer une coopérative d'activités et d'emploi pour l'entrepreneuriat féminin. ”



Monique Dufresne,
directrice générale de La Maison de l'initiative

LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI MIXE LES PROFILS DE SALARIÉS-ENTREPRENEURS.

« Il y a vingt ans, les questions de l'autonomie des femmes et de l'entrepreneuriat féminin étaient vraiment nouvelles, en particulier pour les femmes en difficulté d'insertion dans des quartiers sensibles. Les porteurs du projet de la Maison de l'initiative ont voulu mener des actions spécifiques tournées vers les femmes et participer au développement local. Il s'agissait, comme aujourd'hui de formations qui leur permettent de prendre la parole et de construire leurs projets, dont certains peuvent aboutir à la création d'entreprises. Nous les faisons réfléchir à leurs approches et sur la confiance en soi, au travers d'innovations pédagogiques.

Nous avons créé la deuxième coopérative d'activités et d'emploi (CAE) en France après Cap Services en 1999. Notre développement s'est fait par étapes. En 2006, la CAE est devenue mixte accueillant aussi bien des entrepreneurs-salariés que des entrepreneuses-salariées. En 2014, la Maison de l'initiative a ouvert une antenne en Ariège pour répondre à des besoins locaux. Enfin, plus récemment, nous avons porté une attention particulière à la situation des personnes malentendantes, en accueillant aussi des personnes avec des projets en cours. On le voit, la CAE mixe les profils de salariés-entrepreneurs et c'est intéressant.

Evidemment, l'aspect coopératif, d'entreprise collective est aussi très important. L'activité économique ne se développe pas dans n'importe quel cadre, mais bien dans un cadre coopératif, qui a aussi des objectifs de transformation économique et sociale. »



La Maison de l'initiative

est une coopérative d'activités et d'emploi située à Toulouse.

CRÉATION : 1994 sous la forme d'un centre de formation à destination des femmes

CRÉATION DE LA CAE : 1999

SALARIÉS : 145

ASSOCIÉS : 62

focus

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE)

Une coopérative d'activités et d'emploi, que reconnaît aujourd'hui la loi ESS du 31 juillet 2014, est une entreprise dont l'objectif est de créer des emplois pérennes et de la richesse économique et sociale sur son territoire. Elle offre une alternative à la création d'entreprise classique pour tous ceux qui souhaitent entreprendre et créer leur propre activité. Plutôt que de créer sa propre entreprise, la CAE permet de créer son emploi salarié au sein d'une entreprise partagée. Tout entrepreneur-salarié peut en devenir associé, donc co-entrepreneur.

Juridiquement et socialement, l'entrepreneur est salarié de la CAE : il facture ses ventes, encaisse ses règlements et porte la responsabilité juridique de ses actes professionnels. Son activité est donc hébergée fiscalement, juridiquement et comptablement par la coopérative d'activités et d'emploi qui réalise l'ensemble de ces démarches de manière mutualisée. Professionnellement et économiquement, il est autonome et responsable de son activité.

L'entrepreneur salarié bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif pour développer son projet, et participe au financement des services communs par une contribution coopérative liée à son chiffre d'affaires.

Le décret de la loi ESS paru au Journal Officiel le 29 octobre rend opérationnel au 1^{er} janvier 2016 les dispositions prévues pour faciliter la gestion et le fonctionnement des coopératives d'activités et d'emploi.

D. LES COOPÉRATIVES MULTISOCIÉTAIRES

1. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (scic)

LA COOPÉRATIVE MULTI-SOCIÉTAIRE, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LOCAL

Créée en 2001, la Scic, ou Société coopérative d'intérêt collectif, est une forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : des salariés et des bénéficiaires (ex : usagers, clients), ainsi que toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, intéressée par son activité (bénévoles, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...). En 2014, plus de 400 Scic sont actives et regroupent plus de 25 000 associés très divers. Elles se développent dans de nombreux secteurs et ont la capacité de structurer des filières entières (culture, environnement, agriculture, santé et médicosocial).

La Scic s'inscrit dans une logique de développement local et durable.

Ancrée dans un territoire, elle favorise l'action de proximité, la création de valeur et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi, grâce à sa gouvernance multi-sociétaire. Elle présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective.

STRUCTURE NATIONALE :
Confédération Générale des Sociétés
Coopératives et Participatives (CG SCOP)
www.les-scic.coop



Le Top 10 des sociétés coopératives d'intérêt collectif

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS
Enercoop	2005	Energie	75	8,74	15 000	24
ODCVL comptoir de projets éducatifs	2012	Tourisme	88	8,69	125	138
URBANCOOP	2005	Habitat	06	8,19	7	18
Groupe AlterEos	2010	Services aux Entreprises	59	7,67	100	300
Scic L'Eole	2005	Restauration	40	4,27	78	50
Atla	2002	Enseignement musical	75	3,72	59	90
La maison de la danse	1978	Art et spectacles	69	3,31	36	49
Coopilote	2005	CAE	25	2,96	35	114
Envie 2E Poitou-Charentes	2009	Gestion des déchets	16	2,75	19	31
Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	2003	Hébergement médicosocial	69	2,59	-	3

“ Construire une offre de logements
élaborée par et pour
les personnes handicapées. ”



Jacky Desdoigts,
directeur général de l'Adapei 22,
directeur de Habitat Handi citoyen

NOUS AVONS INCLUS LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE COLLÈGE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA SCIC POUR LEUR OUVRIR LE DROIT À LA PAROLE.

« Nous sommes partis d'une réalité réglementaire qui est elle-même plus humaine que par le passé : il n'y a plus de placement direct des personnes handicapées dans des institutions ; on doit partir de leurs besoins. Nous avons commencé par construire une plateforme de coordination départementale avec les acteurs de l'ESS et les hôpitaux. Ensuite s'est posée la question de la mise en œuvre d'un outil pour porter les opérations de créations de logement. La Scic est la forme juridique adaptée : c'est un outil collectif qui associe les parties prenantes que nous avons envie de voir dans notre projet (associations fondatrices, collectivités locales, acteurs de l'ESS, bénéficiaires, salariés) ; il nous permet de sortir des formes de financements traditionnels dans le logement et n'est pas spéculatif ; nous avons besoin d'un modèle économique dans lequel le loyer doit s'adapter, quel que soit le niveau de ressources. Créée en 2014, la Scic Habitat Handi citoyen comporte 5 collèges. Nous avons bien sûr inclus les personnes handicapées elles-mêmes dans le collège des bénéficiaires. Elles ont une voix délibérative et quatre d'entre elles sont présentes au Conseil d'administration.

Un premier projet a été réalisé fin 2014 à Paimpol ; il comporte seize appartements. Nous avons déjà un nouveau permis de construire pour la même ville de Paimpol et d'autres sont en cours à Saint-Brieuc, Lamballe et Dinan. Notre objectif d'une centaine d'appartements d'ici 2018 est donc largement envisageable, ce qui reste en dessous des besoins en Côtes d'Armor... »



Habitat Handi citoyen

CRÉATION : 2014

Emanation de l'Adapei 22
et des acteurs
de l'ESS
des Côtes d'Armor

Associe tous les acteurs
locaux concernés

PROJET DE LA SCIC :
construire une centaine
d'appartements
dans l'ensemble du
département d'ici 2018.

E. LES BANQUES COOPÉRATIVES

1. les banques coopératives

LES GROUPES BANCAIRES COOPÉRATIFS ACCOMPAGNENT L'ÉCONOMIE RÉELLE

Les banques coopératives se développent dans le monde et en France depuis la fin du XIX^e siècle. En France, elles sont structurées en trois groupes : le Crédit Agricole, le Groupe BPCE (constitué par les deux réseaux coopératifs Banques Populaires et Caisses d'Épargne) et le Crédit Mutuel. Essentiellement organisés autour de banques coopératives locales et régionales, les groupes coopératifs maillent l'ensemble du territoire tant en zone urbaine que rurale. Certaines banques coopératives, à caractère national, relèvent d'une proximité affinitaire ou sectorielle (Casden Banque Populaire, pour le public enseignants, Crédit Coopératif, banque de référence de l'économie sociale et solidaire..).

Les banques coopératives exercent leurs métiers de banquiers, essentiellement la collecte d'épargne et le financement, dans une logique d'accompagnement de l'économie réelle. Acteurs majeurs du marché bancaire

français, elles y représentent avec leurs filiales près de 70% de l'activité banque de détail et fédèrent plus de 22 millions de sociétaires qui sont associés aux prises de décision.

Estimant le sociétariat comme le socle de leur identité, elles le considèrent comme une priorité de leur développement. Elles travaillent donc au renforcement de leur niveau de sociétariat et à l'amélioration de la participation des sociétaires à la gouvernance de leur coopérative, en premier lieu lors des assemblées générales.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Crédit Agricole : www.creditagricole.info

Crédit Mutuel : www.credit-mutuel.com

BPCE : www.bpce.fr

Caisses d'Épargne : www.caisse-epargne.fr

Banques Populaires : www.banque-populaire.fr

Crédit Coopératif : www.credit-cooperatif.coop



Le Top des banques coopératives

NOM DE LA COOPÉRATIVE	DATE DE CRÉATION	DÉPARTEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS € - FILIALES COMPRIS	NB SOCIÉTAIRES - ADHÉRENTS	NB SALARIÉS	NB ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE
Groupe Crédit Agricole	1885	92	30 243	8 200 000	140 000	11 300
Groupe BPCE	2009	75	23 300	8 900 000	108 000	8 000
yc Caisse Epargne	1818	75	7 100	5 000 000	36 000	4 190
yc Banque Populaire	1873	75	6 400	3 900 000	31 155	3 294
dont Crédit Coopératif	1893	92	411	85 924	2 021	117
Groupe Crédit Mutuel	1882	75	15 411	7 600 000	83 650	5 298

“ Mettre en place
des outils financiers pour
irriguer l'économie locale. ”



Benoît Mercier,
président du Directoire de la Caisse d'épargne
Lorraine Champagne Ardenne

JOUER UN RÔLE MOTEUR DANS LA DIGITALISATION DE LA COLLECTE DE DONS EN FAVEUR DE PROJETS SOLIDAIRES DE PROXIMITÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES.

« L'engagement de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne (CELCA) aux côtés des décideurs en région se confirme au quotidien. Elle accompagne des projets emblématiques sur son territoire comme la construction d'un centre de recherche médicale dans l'Aube, une levée de fonds de 60 millions d'euros pour un promoteur immobilier champardennais, plusieurs EPHAD, la transmission ou reprise de plusieurs entreprises industrielles. Cette dynamique lui permet de poursuivre son développement sur l'ensemble de ses marchés.

D'autre part, avec le livret régional, une offre d'épargne innovante qui a permis de récolter plus de 40 millions d'euros depuis avril 2014, la CELCA permet à ses clients de soutenir directement le développement de leur territoire. Parmi les projets financés : la réhabilitation de logements sociaux en Champagne-Ardenne, la création d'une ferme solaire dans les Ardennes, la rénovation d'un centre de soins à Nancy ou la création du site internet marchand d'une entreprise vosgienne, l'achat d'un robot médical pour un hôpital mosellan.

La Caisse d'Epargne a également lancé une plateforme digitale de crowdfunding ou financement participatif "Espace dons", dédiée aux associations, fondations et fonds de dotation. Avec cette innovation qui apporte une réponse au besoin de diversification des sources de financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, la Caisse d'Epargne entend jouer un rôle moteur dans la digitalisation de la collecte de dons en faveur de projets solidaires de proximité au cœur des territoires. »



**Caisse d'Epargne
Lorraine
Champagne
Ardenne**

DÉPARTEMENTS : 8

AGENCES : 241

SOCIÉTAIRES : 300 000

CLIENTS :

plus de 1,5 millions



“Créer un business center qui associe des grandes entreprises et des start-up numériques pour faire progresser les unes et les autres.”

Bertrand Corbeau,
directeur général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole

ON COOPÈRE POUR INNOVER, SANS CRAINDRE LES TRANSFERTS DE SAVOIR-FAIRE, MAIS EN LES ENCOURAGEANT.

« Le Crédit Agricole a lancé un nouveau plan stratégique à partir de 2010, plus en adéquation avec les valeurs mutualistes de la banque coopérative, avec la volonté de revenir au service des territoires et de s'appuyer sur les clients sociétaires. Nous avons décidé d'accélérer sur l'innovation décentralisée, en croisant la dimension territoriale et la dimension digitale.

Nous avons créé en 2014 le Village by CA, un vaste espace collaboratif, situé en face du siège du Crédit Agricole. C'est un business center, qui rassemble un réseau de grandes entreprises, d'entreprises de taille intermédiaire de tous secteurs, des chercheurs, et des start-up. Dans le Village by CA de Paris, il y a déjà une centaine de start-up installées qui peuvent travailler avec une trentaine de partenaires (Sanofi, Engie, Avril, Philips, etc.), qui interviennent en mécénat de compétences, en relations d'affaires ou en intrapreneurs. Le Crédit Agricole en a le leadership assumé. Le Village by CA est aussi un réseau qui a vocation à s'implanter dans toutes les régions et il est aussi question de les articuler avec les bureaux du Crédit Agricole dans le monde.

On coopère pour innover, sans craindre les transferts de savoir-faire, mais en les encourageant. Notre culture des territoires et du travail en coopération sont à la base du modèle choisi pour le Village by CA. C'est le prolongement naturel, dans l'ère du numérique, de nos interventions locales. Ça rend tangible le rôle d'une banque et l'apport du système bancaire coopératif. »

Groupe Crédit Agricole

CAISSES RÉGIONALES : 39
CAISSES LOCALES : 2 477
AGENCES : 11 300
SOCIÉTAIRES : 8,2 millions
CLIENTS : 24 millions
SALARIÉS : 140 000





Yann Hervouët,
responsable communication
et animation de la vie coopérative
de la Banque Populaire Loire et Lyonnais

ON NE VEUT PAS QUE LA VIE COOPÉRATIVE SE DILUE PARCE QU'ON EST À L'ÈRE DIGITALE.

« La Banque Populaire Loire et Lyonnais fonctionne, comme toutes les banques populaires, avec une logique de territorialité. L'argent collecté dans la région sert à financer des projets locaux. La plupart de nos administrateurs sont des chefs d'entreprise, qui sont convaincus par notre modèle coopératif.

Nous avons une croissance régulière du nombre de nos sociétaires, soit environ 5 000 par an. En 2011, nous avons décidé de créer des clubs de sociétaires sur quatre pôles : Lyon, Saint-Etienne, Vienne et Villefranche-sur-Saône. Cela représente de 50 à 100 sociétaires par club. Sur le sujet de l'innovation, nous avons mis en place des Labs Sociétaires, dans lesquels les sociétaires échangent en particulier sur tout ce qui touche à l'innovation dans la banque, les nouveaux comportements, les outils digitaux... C'est dans les Labs que nous avons présenté d'abord l'application de la banque pour les smartphones ; ce sont les sociétaires qui ont joué les bêta-testeurs. Nous travaillons la prospective dans les Labs : arrivée des tablettes dans la banque, outils multicanaux, comment utiliser les différents points de contact. Au fond, nous demandons aux sociétaires de s'interroger sur la manière d'utiliser l'innovation pour renforcer le dialogue et les échanges entre la banque et ses clients. On ne veut pas que la vie coopérative se dilue parce qu'on est à l'ère digitale. Il se crée une communauté propre entre les sociétaires. Ils sont particulièrement attentifs aux sujets de proximité. »

**Banque Populaire
Loire et Lyonnais**

banque régionale
du réseau des Banques
Populaires

AGENCES : 110

SOCIÉTAIRES : 95 000 soit
un client sur trois.

“ Créer des Labs sociétaires pour
impliquer les clients dans la construction
d'une banque innovante. ”